



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2024
COMMUNE DE CHESSY

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date 29 mars 2024, s'est réuni en ses lieux ordinaires de séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Nombre de Votants : 27

Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, LECOLLE, FROMEAUX, BALCON, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK

Pouvoirs :

Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON
Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX
Madame Michèle CAMBRAYE, ayant donné pouvoir à Madame Martine TARTARE
Monsieur Pierre-Henri DICHARA, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ
Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Cyril MARSAUD
Monsieur Benoît GUILLAUME, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît FROMEAUX
Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK

Absents excusés :

Monsieur Christophe VUITTENEZ
Madame Malika AMEDDAH

Secrétaire de séance :

Monsieur Antoine POUPART

Ouverture de séance :

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations.

Membres du Conseil municipal en exercice : 29
Membres du Conseil municipal présents et représentés : 27
Membres du Conseil municipal absents non représentés : 2

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2024
1. Mise à jour de la composition des commissions communales
2. Fiscalité locale – vote des taux communaux 2024
3. Vote de subventions aux associations – 2024
4. Rapport d'activité de Val d'Europe Agglomération de l'année 2022
5. Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes IDF sur l'examen des comptes et de la gestion de Val d'Europe Agglomération pour les exercices 2017 à 2023
6. Convention cadre de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et actions de communication
7. Avis préalable – révision du PLU Montévrain
8. Acquisition des parcelles cadastrées AD 370 et AD 371 situées en zone UFa du PLUi, sise 5 Rue des Coulommières, pour une superficie totale de 949 m2
9. Acquisition de la parcelle cadastrée AD 366 situées en zone UFa du PLUi, sise « Les Coulommières », pour une superficie totale de 482 m2 – addendum
10. Occupation du domaine public / servitude : pose d'un point de mutualisation de fibre optique sur la parcelle AL254 (ZAC des Studios – Groupe scolaire n°4) - modificatif

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Olivier BOURJOT, Maire, décide de nommer Monsieur Antoine POUPART, en tant que secrétaire de séance.

Vote : Approuvée à l'unanimité des présents

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 9 février 2024.

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté la mise en place de commissions communales, dont la composition a été arrêtée comme suit :

Transport, Travaux, Voirie, Bâtiment	E. LAURENT, M. ALLEMANDOU, P. WURTZ, E. POURCHET, B. SCHUMACHER, A. POUPART, B. GUILLAUME, P. LENGLET, C. VERGNAUD, JP GALLARDO, S. BOULANGER, C. MARSAUD, F. CACHEUX
Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie Environnement, Développement durable	M. CAMBRAYE, M. TARTARE, M. ALLEMANDOU, P. WURTZ, B. SCHUMACHER, C. MARSAUD, F. CACHEUX, A. POUPART, C. VERGNAUD, C. VUITTENEZ, P. LENGLET, E. POURCHET, F. TIMBRANDY, JP GALLARDO, S. BOULANGER, E. LAURENT, B. GUILLAUME, B. FROMEAUX, PH DICHARA, JC MANETTI
Vie locale : Commerces, Vie associative, Evènement, Nouveaux Habitants, Animation	M. TARTARE, M. ALLEMANDOU, S. LECOLLE, C. MARSAUD, F. CACHEUX, D. CHARDONNIERAS, M. BALCON, M. URETA, L. HENRY, JP GALLARDO, O. SECK, S. BOULANGER, F. TIMBRANDY, M. AMEDDAH, PH DICHARA, JC MANETTI
Prévention – Sécurité	E. LAURENT, M. ALLEMANDOU, O. SECK, F. CACHEUX, A. POUPART, I. POILPRET, P. LENGLET, L. HENRY, JP GALLARDO, S. BOULANGER, B. SCHUMACHER, C. MARSAUD
Affaires scolaires et périscolaires	E. POURCHET, S. BOULANGER, D. CHARDONNIERAS, B. GUILLAUME, M. BALCON, M. URETA, P ; LENGLET
Jeunesse	E. POURCHET, B. FROMEAUX, P. LENGLET, M. URETA, M. BALCON, S. LECOLLE, JP GALLARDO, S. BOULANGER, M. AMEDDAH, D. CHARDONNIERAS, JC MANETTI
Communication	M. TARTARE, E. LAURENT, M. ALLEMANDOU, C. MARSAUD, F. CACHEUX, A. POUPART, B. GUILLAUME, P. LENGLET, L. HENRY, C. VERGNAUD, S. BOULANGER, JP. GALLARDO, M. CAMBRAYE
Culture	M. CAMBRAYE, M. TARTARE, E. LAURENT, E. POURCHET, B. GUILLAUME, B. FROMEAUX, P. LENGLET, S. BOULANGER, C. VERGNAUD, M. AMEDDAH
Sport	O. SECK, B. GUILLAUME, B. FROMEAUX, E. LAURENT, L. HENRY, F. TIMBRANDY, S. BOULANGER, JP. GALLARDO, M. AMEDDAH, JC MANETTI
Finances	M. CAMBRAYE, E. POURCHET, S. LECOLLE, A. POUPART, P-H DICHARA, C. VUITTENEZ, B. FROMEAUX, C. MARSAUD, F. CACHEUX, E. POURCHET, I. POILPRET, D. CHARDONNIERAS, M. AMEDDAH

Monsieur Patrick LENGLET demande à intégrer la commission « Vie locale : Commerces, Vie associative, évènement, Nouveaux Habitants, Animation ».

Messieurs Pierre-Henri DICHARA et Cyril MARSAUD demandent à intégrer la commission « Culture ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER la mise à jour de la composition des commissions communales susmentionnées.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

2024-016

Fiscalité locale – vote des taux communaux 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales prévu à l'article 1639 A du Code général des impôts, doit intervenir avant le 15 avril de chaque année.

Au regard du contenu de l'Etat 1259, la commune percevrait environ 14 325 000 € de recettes fiscales à taux constant, auxquelles s'ajoutent 280 000 € d'allocations compensatrices, soit 14 605 000 € de recettes totales.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget 2024, une hausse des taux d'imposition est envisagée pour maintenir le niveau d'épargne nette de la commune malgré l'ouverture des nouveaux équipements et ainsi faire face aux charges du Plan Pluriannuel d'Investissement.

A ce jour, le taux d'imposition de la commune de Chessy est inférieur à la moyenne des autres villes de Val d'Europe Agglomération.

Actuel - Taux 2023	
Communes	TFB
Chessy	51,60%
Bailly-Romainvilliers	54,40%
Coupvray	50,48%
Esbly	50,94%
Magny-le-Hongre	55,09%
Montry	50,83%
Saint-Germain-sur-Morin	59,87%
Serris	60,88%
Villeneuve-le-Comte	49,35%
Villeneuve-St-Denis	52,87%
Moyenne VEA	53,63%
Moyenne Dpt	45,79%
Dpt: tx 2022	

Une hausse de 1% des taux génèrerait une recette supplémentaire de 227 640 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

VOTER les taux communaux 2024 des taxes directes locales, sur la base des orientations fixées par le rapport d'orientations budgétaires et des prévisions établies lors du vote du budget 2024.

FIXER les taux communaux 2024 des taxes directes locales comme suit :

TAXES	Pour mémoire TAUX COMMUNAUX 2023	TAUX COMMUNAUX 2024
Foncier bâti	51,60 %	52,12 %
Foncier non bâti	35,68 %	36,04 %
Habitation (résidences secondaires)	11,63 %	11,75 %

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Les associations locales sont un élément moteur de la vie de la commune, de sa vitalité sportive, de son développement culturel, de sa vie sociale... Aussi, il convient de soutenir activement la vie associative et contribuer, en particulier par le versement de subventions, à son bon fonctionnement et à ses projets.

Par délibération n°2024-003, le conseil municipal a voté les subventions aux associations suivantes :

Type	Associations	Montants €	
Culture	Ecole de musique	62 500 €	64 400 €
	Art & Mouvement	1 000 €	
	Compagnie du casse-tête	700 €	
	Grangée de l'histoire	200 €	
Sport	Tennis Club	7 000 €	19 200 €
	Rugby club	2 500 €	
	Val d'Europe Montévrain Athlétisme	4 000 €	
	Tennis de table	400 €	
	Val d'Europe Badminton	2 000 €	
	Val d'Europe Montévrain basket club	2 000 €	
	Club Français Paris Marne-la-Vallée	700 €	
	Dragon All Star Cheerleading	600 €	
Caritative	SOS Femmes Meaux	500 €	1 000 €
	Ligue contre le cancer	500 €	
Divers	Atelier du Patchwork	300 €	10 300 €
	Comité des fêtes	4 000 €	
	Club du prieuré	6 000 €	
Amicale du personnel		27 000 €	27 000 €
TOTAL SUBVENTIONS			121 900 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

ATTRIBUER au titre de l'année 2024 les subventions aux associations ci-après

Sport	Val d'Europe Montévrain Basket Club VEMBC	2 000 €	5 200 €
	Club Français Paris Marne-la-Vallée Footgolf	7 00 €	
	Rugby Val d'Europe – RVE	2 500 €	

DIRE que la dépense correspondante est prévue au budget primitif communal.

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Résultat : adopté à la majorité.

AFFAIRES GENERALES

2024-018

Présentation du rapport d'activité de Val d'Europe Agglomération –
année 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement (article L.5211-39 du CGCT).

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

PRENDRE acte de la communication du rapport d'activité de Val d'Europe agglomération pour l'année 2022.

DIRE que ledit rapport est mis à la disposition du public à la mairie.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

2024-019

Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes IDF sur l'examen des comptes et de la gestion de Val d'Europe Agglomération pour les exercices 2017 à 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Ile-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Val d'Europe Agglomération pour les exercices 2017 à 2023.

Ce contrôle, notifié par courrier en date du 23 novembre 2022, vient de prendre fin par l'émission d'un rapport d'observations définitives.

Le rapport d'observations définitives de la CRC a été reçu par le Président de Val d'Europe Agglomération le 15 février 2024.

L'article L243-6 du code des juridictions financières dispose que le rapport d'observations définitives est communiqué par le président de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès la plus proche réunion qui suit la réception du rapport. Ce rapport, joint à la convocation, donne lieu à un débat.

L'article L243-8 du même code prévoit également que le rapport d'observations définitives est transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet établissement public intercommunal (EPCI), immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

Ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. Il en est d'ailleurs de même pour les rapports de la CRC adressés aux maires à la suite d'un contrôle et qui doivent être communiqués à l'EPCI auquel la commune est rattachée.

Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L243-9, le Président de Val d'Europe Agglomération devra présenter dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il aura entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport de la CRC s'articule autour de 5 parties :

1. La présentation générale de l'établissement

2. La gouvernance et les relations avec les communes membres
3. La qualité de l'information financière, budgétaire et comptable
4. L'analyse financière
5. Les politiques d'adaptation au changement climatique

La chambre ne relève pas de manquements importants et fait œuvre de pédagogie en émettant une recommandation de performance et quatre recommandations de régularité. La chambre émet quelques autres observations qui ne font pas l'objet de recommandations.

La CRC présente plusieurs recommandations dont certaines font déjà l'objet de mises en œuvre ou sont en cours de mise en place :

Recommandation n° 1 de performance : Doter Val d'Europe agglomération d'un projet de territoire qui tienne compte de l'ensemble de son périmètre territorial.

Recommandation n° 2 de régularité : Compléter les annexes aux documents budgétaires conformément aux dispositions des articles L. 2313-1 et R. 2313-8 du CGCT.

Recommandation n° 3 de régularité : Tenir la comptabilité d'engagement conformément à l'article L. 2342-2 du code général des collectivités locales et à l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Recommandation n° 4 de régularité : Se conformer aux dispositions de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales pour la gestion des autorisations de programme et des crédits relatifs aux opérations d'équipement.

Recommandation n° 5 de régularité : Conformément à l'article L. 5211-62 du CGCT, délibérer annuellement sur la politique locale d'urbanisme.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes a été communiqué à chaque conseiller communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de de Val d'Europe Agglomération pour les exercices 2017 à 2023.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Benoît Fromeaux, conseiller municipal

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Val d'Europe Agglomération met en place un dispositif de soutien aux communes de l'intercommunalité concernant une manifestation ou une action de communication à portée intercommunale dans la limite de 5 000 € par an et par commune.

Cette subvention peut être sécable afin de soutenir plusieurs manifestations ou action de communication d'une même commune par an sans dépasser le montant de 5 000 € précitée.

Le versement effectif de la subvention de l'agglomération se fera uniquement sur service fait avec l'établissement et la transmission de factures acquittées et visées par le comptable public, du budget global réalisé et d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action ou de l'évènement soutenu.

Cette convention permettrait de faire financer par exemple un ou plusieurs concerts d'été, un parcours conté ou un spectacle nocturne en période estivale. Elle s'inscrit dans la démarche de recherche des subventions pour le développement culturel à Chessy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention cadre de soutien aux communes pour l'organisation des manifestations et actions de communication.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de Montévrain a arrêté son projet de PLU révisé.

Conformément à l'article L.153-13 du Code de l'urbanisme, la commune de Montévrain a transmis à la commune de Chessy le projet pour avis. La commune de Chessy ainsi que Val d'Europe Agglomération ont 3 mois à compter de la réception du projet afin d'émettre un avis, soit jusqu'au 5 avril 2024 pour Chessy.

La commune de Montévrain est membre de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Cette dernière exerce notamment la compétence (obligatoire) d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Le projet de révision du PLU de Montévrain appelle plusieurs observations, jointes en annexe de la présente note.

Note avis revision plu monteivain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

EMETTRE un avis défavorable au projet de révision du PLU de Montévrain.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

2024-22

Acquisition des parcelles cadastrées AD 370 et AD 371 situées en zone UFa du PLUi, sise 5 Rue des Coulommières, pour une superficie totale de 949 m²

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Les parcelles cadastrées AD 370 d'une superficie de 262m² et AD 371 d'une superficie de 687m², sont situées 5 Rue des Coulommières, en zone UFa du PLUi.

La commune de Chessy est propriétaire des parcelles contiguës AD 368 et AD 367.

L'avis des domaines a été sollicité et reçu le 6 février 2024.

Par cet avis, dans le cadre d'une acquisition par la commune de Chessy, ces deux parcelles AD 370 et 371 d'une superficie totale de 949 m² ont été évaluées à 209 000 €.

Une négociation a été menée avec la propriétaire des parcelles pour un montant de 134 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

AUTORISER l'acquisition de ces parcelles AD 370 et AD 371 pour une superficie totale de 949 m² au prix de 134 000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acquisition et de notaires.

PRECISER que les frais d'acquisition sont pris en charge par la commune.

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition des parcelles, y compris les actes notariés ou authentiques.

DIRE que les crédits afférents sont inscrits au budget de la commune.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

2024-023	Acquisition de la parcelle cadastrée AD 366 situées en zone UFa du PLUi, sise « Les Coulommières », pour une superficie totale de 482 m ² – addendum
-----------------	---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Par délibération n°2023-04-15 en date du 14 avril 2023, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle AD 366 d'une superficie totale de 482 m² au prix de 70 000 €.

Cette parcelle cadastrée AD 366 est située « Les Coulommières », en zone UFa du PLUi.

Le Service des Domaines n'a pas effectué d'estimation car sont « *considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros. Les projets d'acquisition portant sur des montants inférieurs à ces seuils, ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine* ».

Il est nécessaire de préciser que s'ajouteront les éventuels frais d'acquisition et de notaires aux montant de 70 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité, décide de :

CONFIRMER sa décision d'acquérir la parcelle AD 366.

COMPLETER la délibération n°2023-04-15 en date du 15 avril 2023.

APPROUVER l'acquisition de la parcelle AD 366 d'une superficie totale de 482 m² au prix de 70 000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acquisition et de notaires.

AUTORISER monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition du terrain, notamment l'acte authentique ou notarié.

DIRE que les crédits afférents sont inscrits au budget de la commune.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

2024-024	Occupation du domaine public / servitude : pose d'un point de mutualisation de fibre optique sur la parcelle AL254 (ZAC des Studios - Groupe scolaire n°4) - modificatif
-----------------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Par délibération n°2023-12-15 en date du 18 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'octroi d'une servitude à la société ORANGE afin d'installer, exploiter et maintenir le point de mutualisation de zone permettant l'installation d'un relais téléphonique sur la ZAC des Studios.

En effet, le programme de réalisation du groupe scolaire n°4 de Chessy comprend un local de 9,4m² dédié pour la mise en place d'un point relais téléphonique pour l'alimentation notamment de la ZAC des Studios et du groupe scolaire.

Néanmoins, l'avis des domaines aurait dû être obtenu en amont de la délibération conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de redélibérer.

Cet avis a été sollicité en date du 15 février 2024.

L'avis des domaines en date du 25 mars 2024, rendu postérieurement au délai d'un mois après sa saisine, estime que la valeur de la servitude est de 1000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

La collectivité a intérêt à l'implantation de la servitude à cet emplacement notamment en raison du fait qu'ainsi l'armoire n'est pas accessible au public et ne peut faire l'objet de détériorations (acte de vandalisme...).

Le conseil municipal, à la majorité, décide de :

AMENDER la délibération n°2023-12-15 en date du 18 décembre 2023.

APPROUVER l'octroi d'une servitude à titre gratuit à la société ORANGE afin d'installer, exploiter et maintenir le point de mutualisation de zone permettant l'installation d'un relais téléphonique sur la ZAC des Studios.

AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention de service à titre gratuit, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, y compris les actes notariés.

Intervenant : aucun

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne communication des décisions prises par ses soins depuis la dernière séance du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

Marchés publics

NOTIFICATION DE MARCHES		
Date de la décision	Intitulé	Montant en €
07/12/2023	Avenant n°3 au marché n°2022-05 relatif aux travaux de réfection de la voirie au chemin des hauts champs conclu avec la société TP IDF	Sans incidence financière
21/12/2023	Marché n°2023-56 passé selon une procédure adaptée sans mise en concurrence et sans publicité préalable, relatif au SAAS BLES transaction conclu avec l'entreprise BERGER LEVRAULT	Tarifs dégressifs en fonction du nombre de transactions entre 0,90 € HT / transactions et 0,75 € HT / transaction
22/12/2023	Marché n°2023-55 passé selon une procédure sans mise en concurrence ni publicité préalable relatif à la location, l'installation et la maintenance du copieur au Groupe Scolaire n°4 de la commune de Chessy conclu avec le groupement COPYFAX / BNP PARIBAS	Location : 959,66 € HT + coût copies : 0,0021 € HT / copie
08/01/2024	Contrat n°2024-02 relatif à une mission d'AMO - aide à la souscription d'un contrat d'assurances Dommages Ouvrages dans le cadre de l'opération de réhabilitation du hangar de la ferme des tournelles	3 500 € HT
16/01/2024	Contrat n°2024-04 relatif à l'analyse de l'eau du lavoir, conclu avec le laboratoire Départemental d'Analyses de Seine-et-Marne	396 € HT / an
29/02/2024	Avenant n°1 « Avant-projet définitif » au marché n°2022-20 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de vestiaires et tribunes au parc du Bicheret conclu avec l'entreprise LIGNE 7 ARCHITECTURE	Fixation du forfait définitif de rémunération du MOE 322 737,64 € HT
07/03/2024	Marché à procédure adaptée n°2024-01 relative à des travaux d'aménagements paysagers des berges du bassin d'eau pluviale n°6 à Chessy conclu avec la société PRETTRE ESPACES VERTS	187 622,13 € HT
08/03/2024	Appel d'offres ouvert n°2023-34 relatif à l'entretien des espaces verts de Chessy du secteur Centre Bourg (lot n°1) conclu avec la société S2A	A bons de commande sans montant minimum et montant annuel maximum : 200 000 € HT
08/03/2024	Appel d'offres ouvert n°2023-35 relatif à l'entretien des espaces verts de Chessy du secteur de la ZAC de Chessy (lot n°2) conclu avec la société ID VERDE	A bons de commande sans montant minimum et montant annuel maximum : 200 000 € HT

08/03/2024	Appel d'offres ouvert n°2023-36 relatif à l'entretien et la maintenance du terrain de rugby de Chessy (lot n°3) conclu avec la société ID VERDE	Montant forfaitaire annuel : 23 929,56 € HT et à bons de commande sans montant minimum et montant annuel maximum : 50 000 € HT
08/03/2024	Contrat n°2023-37 relatif à des petits entretiens des espaces verts de la Ville de Chessy conclu avec l'ESAT DU CENTRE DE LA GABRIELLE	11 320,96 € HT / an
22/02/2024	Avenant n°1 au marché n°2023-24 relatif aux travaux d'aménagement intérieur de locaux neufs pour la police municipale - Lot n°3 : Electricité conclu avec la société SNEE	3 961,86 € HT
13/03/2024	Avenant n°1 au marché n°2021-16 relatif aux prestations de conseils permanents en assurances conclu avec la société Audit Assurances et ACE Consultants	Sans incidence financière
13/03/2024	Avenant n°1 au marché n°2024-02 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public d'assurance Dommages Ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation du hangar de la ferme des Tournelles conclu avec la société Audit Assurances et ACE Consultants	Sans incidence financière
13/03/2024	Avenant n°1 au marché n°2023-23 relatif aux travaux d'aménagement intérieur de locaux neufs pour la police municipale - Lot n°2 : Menuiseries intérieures conclu avec la société EPRIM	- 454,72 € HT
13/03/2024	Avenant n°1 au marché n°2023-25 relatif aux travaux d'aménagement intérieur de locaux neufs pour la police municipale - Lot n°4 : Plomberie conclu avec la société BERANGER	4 796,37 € HT
13/03/2024	Avenant n°1 au marché n°2023-26 relatif aux travaux d'aménagement intérieur de locaux neufs pour la police municipale - Lot n°5 : Carrelage conclu avec la société BERNIER Peintures	3 160 € HT
15/03/2024	Avenant n°2 au marché n°2023-24 relatif aux travaux d'aménagement intérieur de locaux neufs pour la police municipale - Lot n°3 : Electricité conclu avec la société SNEE	3 556,98 € HT
21/03/2024	Marché n°2023-46 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°1 : Curage, maçonnerie, carrelage faïence, conclu avec l'entreprise ABR	24 134 € HT
21/03/2024	Marché n°2023-47 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°2 : Couverture, conclu avec l'entreprise LECUYER	16 735,37 € HT

21/03/2024	Marché n°2023-48 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°3 : Menuiseries extérieures bois, conclu avec l'entreprise ABR	13 270 € HT
21/03/2024	Marché n°2023-49 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°4 : Cloisons – doublages – faux-plafonds, conclu avec l'entreprise Isolation tous genres	10 059,50 € HT
21/03/2024	Marché n°2023-50 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°5 : Menuiseries intérieures, conclu avec l'entreprise Isolation tous genres	6 112,78 € HT
21/03/2024	Marché n°2023-52 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°7 : Électricité, chauffage conclu avec l'entreprise ITEBELEC	11 660 € HT
21/03/2024	Marché n°2023-53 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°8 : Plomberie et ventilation conclu avec l'entreprise BROSSEL	7 308,93 € HT
25/03/2024	Marché n°2023-51 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°6 : Revêtements de sols, peintures, conclu avec l'entreprise BERNIER PEINTURES	12 395 € HT

Affaires générales

Date de la décision	Intitulé	Dépense / Recette
04/12/2023	Avenant à la convention d'occupation précaire pour le logement au 46 rue Charles de Gaulle dans l'enceinte du groupe scolaire Cornélius	Sans incidence financière
22/12/2023	Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public – terrasse ouverte Auberge Saint-Nicolas	R : 570 € TTC / an
08/01/2024	Indemnisation d'une famille consécutivement au vol d'une poussette au sein de la crèche les Petits Pas	D : 817,80 € TTC
10/01/2024	Indemnisation d'un agent communal ayant procédé au règlement d'une facture pour le compte de la Commune de Chessy	D : 103,28 € TTC
11/01/2024	Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°255 situé au parking du Prieuré, rue Paul Laguesse à Chessy conclu avec la SCM BENICOURT-LEMOINE/DULUDE	R : 32 € HT / mois pendant 12 mois
07/02/2024	Convention d'occupation privative du domaine public : parc du bicheret (cadastré AH151) à Chessy (77700) conclu avec le cirque FRANCKY	A titre gratuit

09/02/2024	Contrat de location du logement situé 6 rue de la Galmy à Chessy conclu avec Mme FATAL Nadine	R : 554€ / mois hors charges pendant 3 ans
12/02/2024	Ordre de réquisition de l'ordonnateur au comptable relatif au mandat n°302 – bordereau n°50 du 9 février 2024 au profit de la société Ingethermique concernant les travaux de réhabilitation de la ferme des Tournelles	Sans incidence financière (relatif au paiement du marché n°2020-10)
12/02/2024	Convention d'honoraires - contentieux ECB / conseil d'état conclu avec le cabinet SCP FROUSSARD FROGER	D : 4 200 € TTC
13/02/2024	Ordre de réquisition de l'ordonnateur au comptable relatif au mandat n°304 – bordereau n°52 du 12 février 2024 au profit de la société Ingethermique concernant les travaux de réhabilitation de la ferme des Tournelles	Sans incidence financière (relatif au paiement du marché n°2020-10)
29/02/2024	Contrat de cession de représentation du spectacle "Il était une fois le cyber harcèlement"	D : 1 350 € HT
01/03/2024	Contrat de location emplacement n°2 résidence les jardins d'Orsonville conclu avec M. Franck MICHEL	R : 35 € TTC / mois pendant 12 mois
08/03/2024	Convention d'accord sur la protection des données personnelles conclue avec la société EG VACATION RENTALS IRELAND LIMITED	-
14/03/2024	Indemnisation d'un habitant ayant réalisé des travaux incombant à la commune	D : 222,15 € HT
20/03/2023	Ordre de réquisition de l'ordonnateur au comptable relatif au mandat n°562 – bordereau n°94 du 12 mars 2024 au profit de la société BTP CONSULTANTS concernant les travaux de réhabilitation de la ferme des Tournelles	Sans incidence financière (relatif au paiement du marché n°0824)

Urbanisme / travaux & services techniques

Date de la décision	Intitulé	Période
04/12/2023	Autorisation d'ouverture au public de l'Établissement Recevant du Public – ARAGO LACROIX – BRASSERIE ROSALIE – DISNEY VILLAGE	
05/12/2023	Arrêté du Maire au nom de l'État pour des travaux portant sur un Établissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire – SNC CHESSY – POLE MEDICAL – LOT AF4A31 – Boulevard du Grand Fossé, rue du Buisson Coche	
08/12/2023	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé FONTAINE situé 2 bis rue de la Fontaine Rouge	3 ans
11/12/2023	Organisation des vœux 2024 de Val d'Europe Agglomération – réglementation de la circulation	18/01/2024
19/12/2023	Arrêté du Maire au nom de l'État pour des travaux portant sur un Établissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire DISNEY VILLAGE – BATIMENT A ET B	

19/12/2023	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEYALND – CRUSH’S COASTER	
19/12/2023	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEYALND – CARS QAUTRE ROUES RALLYE	
19/12/2023	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEY VILLAGE – BATIMENT ABC – MAGASIN TEMPORAIRE - LEGO	
20/12/2023	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Studio Disney paris val d'Europe situé 9 rue du Pré Verson	3 ans
22/12/2023	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé francoise.shq@hotmail.fr situé 9 rue du Pré Verson	3 ans
10/01/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé New Chessy situé 9 rue du Pré Verson	3 ans
11/01/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Myhomezen Chessy situé 2 rue de la Galmy	3 ans
11/01/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Chessy situé 4 rue des Livrains	3 ans
15/01/2024	Pose de 7 enseignes lumineuse à plat sur la façade et diverses vitrophanie apposées sur la face intérieur des vitrines - FRANPRIX HOLDING - 30 rue d'Ariane	
15/01/2024	Arrêté du Maire au nom de l'État pour des travaux portant sur un Établissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire DISNEYLAND – RESTAURANT CASEY'S CORNER	
15/01/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – EFFIA PARC DE STATIONNEMENT – Place des Passagers du Vent	
15/01/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEYLAND – WALT DISNEY STUDIO – THEATRE DES STARS	
19/01/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Charleston situé 1 rue du Fossé Mignard	3 ans
29/01/2024	Arrêté du Maire au nom de l'État pour des travaux portant sur un Établissement Recevant du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire DISNEYLAND – CASTLE STAGE	
06/02/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – BLACK SUN CAPITAL – MASAI CAFE – 11 place Octogonale	
06/02/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – BLACK SUN CAPITAL – MASAI CAFE – 11 place Octogonale	

06/02/2024	Délimitation - Parcelle AB 368 - 32 Chemin des Fosses Rouges	
07/02/2024	Numérotation postale du gymnase, Chemin du Bicheret - Zac de Chessy	
09/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé FONTAINE ROUGE situé 2 rue de la Fontaine Rouge	3 ans
09/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé ARIANE 3 situé 5 rue d'Ariane	3 ans
09/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé ARIANE 4 situé 5 rue d'Ariane	3 ans
09/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé ARIANE 2 situé 5 rue d'Ariane	3 ans
12/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé GALMY 4 situé 8 rue de la Gamy	3 ans
12/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé FONTAINE 6 situé 2 rue de la Fontaine Rouge	3 ans
12/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé VILLA MAJESTIC situé 6 passage des 8 Ormes	3 ans
12/02/2024	Autorisation d'ouverture au public de l'Établissement Recevant du Public - POLE CULTUREL - Rue des Fermes / Abroge et remplace l'arrêté municipal n°2021.09.17	
16/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Le Paradis - Disneyland Paris situé 10 rue du Fossé Mignard	3 ans
17/02/2024	Arrêté pour le démarchage sur la commune de Chessy	
20/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Résidence Deluxe Disneyland situé 10 place Nelson Mandela	3 ans
20/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé maison Chessy situé 2 sente du Bois Coquard	3 ans
21/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Chelssy situé 12 Q rue de la Marne	3 ans
21/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Appart Disney situé 1 rue de la Fontaine Rouge	3 ans
21/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Appart Disney 2 situé 4 rue de la Galmy	3 ans
21/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Logement Chessy-bourg situé 37 avenue Thibault de Champagne	3 ans
21/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Lovely Tiny Apart-Downtown chessy val d'europe situé 12 rue des Grands Prés	3 ans
22/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé CHESSY 1 situé 2 T rue de la Fontaine Rouge	3 ans

22/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Sunshine Chessy A23 situé 10 place Nelson Mandela	3 ans
22/02/2024	Autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal dans le cadre des interventions effectuées par la société SAUR sur les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que sur le réseau d'eau potable pour le compte du VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION	
26/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé downtown chessy val d'europe station RER A situé 6 rue de la Gamy	3 ans
29/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Appart DISNEY PARIS + parking et RER situé 9 rue du Bois de paris	3 ans
29/02/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé CHESSY situé 8 rue de la Marne	3 ans
07/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé 2 rue de la Galmy situé 2 rue de la Galmy	3 ans
07/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé RIVER1 situé 14 rue Haddock	3 ans
07/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé ROYAL 2 situé 20 rue des Grands Prés	3 ans
07/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Sonia SANTIAGO situé 12 avenue Hergé	3 ans
08/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Phannarath situé 18 rue Haddock	3 ans
11/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé Rhapsody in blue situé 12 rue du Pré Verson	3 ans
11/03/2024	Autorisation de changement d'usage pour le logement dénommé La suite des fleurs situé 4 rue de la Fontaine Rouge	3 ans
11/03/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – SNCF GARE & CONNEXIONS – GARE CHESSY MARNE LA VALLEE – BRIOCHE DORRE & STARBUCKS	
11/03/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – RATP – GARE RATP - POLE MULTIMODAL DE MARNE LA VALLEE – Place des Passagers du Vent	
11/03/2024	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – CREDIT AGRICOLE – BATIMENT AMSTRONG – LOT AF4A9 – 10 Place Octogonale	
18/03/2024	Mise en demeure de mise en conformité de travaux avec le permis de construire	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'en prendre acte.

Fin de la séance à 21h15

Chessy, 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Antoine POUPART



Le Maire,
Olivier BOURJOT



Rappel des délibérations prises

- 2024-015** Mise à jour de la composition des commissions communales
- 2024-016** Fiscalité locale – vote des taux communaux 2024
- 2024-017** Vote des subventions 2024 aux associations
- 2024-018** Rapport d'activités de Val d'Europe Agglomération de l'année 2022
- 2024-019** Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes IDF sur l'examen des comptes et de la gestion de Val d'Europe Agglomération pour les exercices 2017 à 2023
- 2024-020** Convention cadre de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et actions de communication
- 2024-021** Avis préalable – révision du PLU Montévrain
- 2024-022** Acquisition des parcelles cadastrées AD 370 et AD 371 situées en zone UFa du PLUi, sise 5 Rue des Coulommières, pour une superficie totale de 949 m²
- 2024-023** Acquisition de la parcelle cadastrée AD 366 situées en zone UFa du PLUi, sise « Les Coulommières », pour une superficie totale de 482 m² – addendum
- 2024-024** Occupation du domaine public / servitude : pose d'un point de mutualisation de fibre optique sur la parcelle AL254 (ZAC des Studios – Groupe scolaire n°4)
- modificatif

Nom	Signature	Nom	Signature
BOURJOT Olivier		VERGNAUD Corinne	
POUPART Antoine		LAURENT Etienne	
POILPRET Isabelle		LECOLLE Sandrine	
HENRY Laurent	Pouvoir à Mme Cacheux	DICHIARA Pierre-Henri	Pouvoir à M Wurtz
CAMBRAYE Michèle	Pouvoir à Mme Tartare	BOULANGER Samira	Pouvoir à M Marsaud
VUITTENEZ Christophe	Absence excusée	FROMEAUX Benoît	
URETA Maithée	Pouvoir à Mme Balcon	BALCON Madeleine	
LENGLET Patrick		GUILLAUME Benoît	Pouvoir à M Fromeaux
POURCHET Evelyne		MARSAUD Cyril	
MANETTI Jean-Claude		GALLARDO Jean-Pierre	
WURTZ Paul		TIMBRANDY Fabio	
ALLEMANDOU Marc		AMEDDAH Malika	Absence excusée
CHARDONNIERAS Dominique		SECK Ousseynou	
TARTARE Martine		DIDES-SCHUMACHER Béatrice	Pouvoir à M Seck
CACHEUX Florence			

